



«Le Président du Tribunal de Grande Instance (TGI) du Mfoundi, déclare la demande du MRC objet », a rapporté le porte-parole de Maurice Kamto, Olivier Bibou Nissack, commentant que « La défunte Union Soviétique de Staline est désormais en voie de réincarnation dans la sphère judiciaire Camerounaise ».

Rappelons que le Tribunal de Grande Instance (TGI) du Mfoundi avait été saisi par le camp de l'opposant Maurice Kamto, qui sollicitait l'annulation d'un communiqué de Paul Atanga Nji, Ministre de l'Administration Territoriale (MINAT).

En effet, le super chef de terre avait dans ce communiqué, annulé les manifestations et réunions publiques du MRC les 6 et 13 Avril 2019. Dans sa réplique, le parti de Maurice Kamto avait soutenu que le ministre n'est pas compétent pour interdire la manifestation, ajoutant que cette décision est « absurde », car manifester est un droit fondamental.

Le ministre Paul Atanga Nji, ira même plus loin, en avertissant que, si la formation politique poursuit son projet, il n'aura pas d'autres choix que d'appliquer les dispositions de la loi n ° 90-56 du 19 décembre 1990 qui lui donne le pouvoir de suspendre ou d'interdire le parti.

Au terme donc de deux jours d'audience, la cour s'est prononcée en défaveur du MRC, arguant que les dates avancées pour ses manifestations sont déjà passées.

«Un véritable déni de justice. Une juridiction saisie avant la date des manifestations, choisit de statuer après la date prévue pour les manifestations pour déclarer que la demande d'annulation de l'acte d'interdiction est désormais sans objet. N'est-ce pas le meilleur moyen de convaincre le justiciable que le recours à une justice aux ordres est désormais sans objet ?», s'indigne un avocat du collectif de défense du MRC.